

# CIRCUIT N°5 2.1 km

Équipement financé par la commune de Raon l'Étape



Nord  
magnétique



# PARCOURS URBAIN DE COURSE D'ORIENTATION COMPLEXE SPORTIF DE RAON L'ETAPE

Echelle : 1/2500ème soit 1cm = 25 mètres  
Equidistance : 2.5 mètres

tous poste_cosec raon l'étape			
circuit 5	2,2 km		
1	68	■ / \	Jonction entre construction et route
2	40	↗	Haie, angle Nord (intérieur)
3	41	■ ^	Construction, angle Nord (intérieur)
4	53	⋯	Limite de végétation, partie Est
5	50	↘	Pont, Bord NO
6	49	↘	Pont, bord SO
7	39	△	Arbre remarquable, feuillu
8	32	↗	Clôture, angle Est (intérieur)
9	33	↗	Escalier, partie aval
10	41	■ ^	Construction, angle Nord (intérieur)
11	72	→ △	Arbre remarquable, feuillu, le plus à l'Est
12	58	↗ ↘	Mur et clôture, angle NO (intérieur)
13	75	↗	Clôture, angle SO (extérieur)
14	64	▲	Rocher ou bloc
15	59	↖ ▲	Rocher ou bloc, le plus au NO
16	74	○	Objet particulier
17	61	○	Objet particulier
18	33	↗	Escalier, partie aval
19	38	△	Arbre remarquable, feuillu
20	43	↘ △	Bosquet et arbre remarquable, le plus au SE
		○	S'orienter sur 60 m jusqu'à l'arrivée (trajet non balisé)

- Sentier
- Ligne électrique, câble porteur ou téléski
- Mur franchissable
- Mur franchissable
- Mur de soutènement franchissable
- Mur infranchissable
- Clôture infranchissable ou balustrade
- || Point de passage
- Bâtiment
- Passage couvert
- Poteau, pilône
- Borne, mémorial
- Élément important dû à l'homme
- × Élément important dû à l'homme
- But
- Escalier,
- Zone interdite,
- Zone interdite d'accès

- Courbe de niveau
- Abrupt de terre important, Talus élevé
- Petite levée de terre
- Bloc rocheux
- Étendue d'eau infranchissable (surface & rive)
- Marais infranchissable
- Puits / Fontaine

- Terrain découvert
- Terrain découvert avec arbres dispersés
- Terrain découvert encombré
- Terrain découvert encombré avec arbres dispersés
- Forêt
- Végétation, course lente
- Végétation infranchissable
- Végétation infranchissable, Haie
- Gros arbre remarquable
- Arbre ou buisson remarquable
- Zone pavée, route, (trafic léger)
- Zone pavée, route, (trafic important)
- Sentier non pavé,



Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partiel, est strictement interdite. L'ensemble des droits appartient à la commune de Raon l'Étape (68)